

PERRIGNY
JURA

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Madame Christiane MAUGAIN, Maire.**

Présents : Mesdames Christine BERNARD, Marie-Noëlle PECCLET, Messieurs Philippe VINCENT, Jean-Claude BAYARD, Alain PAIN, Adjoint.

Mesdames Catherine CHENEVAL-PALLUD, Sandra POULAIN, Chantal TISSOT-MOSSU, Marie FRAY, Messieurs Dominique BAUD, François DELATOUR, Jean-Luc BLACHON.

Absent : Mesdames Stéphanie DEPROST (pouvoir donné à Madame Sandra POULAIN), Pascale GUINOT (pouvoir à Madame Catherine CHENEVAL-PALLUD), Monsieur Jérémy MICHEL (pouvoir donné à Monsieur Philippe VINCENT)

I. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc BLACHON est désigné secrétaire de séance.

II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :

❖ Liste des décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

1 - 12/02/2024 : Vente COULON / BIGORNE – Terrain cadastré sect. AB 676, 82 Rue du Château d'une superficie de 275 m²

III- Affaires générales

Délibération n°2024_08

Rapporteur : Madame Christiane MAUGAIN

OBJET : Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au Comité de Jumelage

En vertu de l'article 5 des statuts du Comité de jumelage, le Conseil Municipal doit désigner 4 de ses membres pour le représenter en son Comité. Sont désignés :

Pour mémoire, les membres sont les suivants : Christiane MAUGAIN : membre de droit, Jean-Luc BLACHON, Marie FRAY
Suite à la démission de Florence GIRAULT, il convient de désigner un nouveau membre. Il est proposé de désigner Madame Marie-Noëlle PECCLET.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DESIGNE Madame Marie-Noëlle PECCLET comme quatrième représentant du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024_09

Rapporteur : Monsieur Philippe VINCENT

OBJET : Mise en accessibilité de l'Eglise – Validation du plan de financement et demande de subvention

Pour rappel, la Collectivité est dans l'obligation d'assurer l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, des travaux de mise en accessibilité sont nécessaires à l'Eglise avec des travaux d'aménagements du perron et de la rampe d'accès.

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etat via la DETR/DSIL/FNADT pour un taux de 30%. Le plan de financement serait alors le suivant :

Mise en accessibilité de l'Eglise			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Travaux	23 000.00€	Etat	6 900.00€
		Autofinancement	16 100.00€
Total	23 000.00€	Total	23 000.00 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le programme de travaux détaillé ci-dessus ;

VALIDE le plan de financement présenté,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FNADT 2024 pour ce dossier et pour le montant repris dans le tableau susvisé,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024_10

Rapporteur : Monsieur Philippe VINCENT

OBJET : Rénovation énergétique du complexe « Groupe Scolaire et salles municipales »
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour rappel, le Conseil Municipal a validé lors d'une précédente réunion la consultation de maître d'œuvre pour le projet de Rénovation énergétique du complexe « Groupe scolaire et salles municipales ». Cette consultation a eu lieu du 29 janvier au 19 février dernier. Les critères de jugements des offres sont les suivants : Prix de la prestation (40/100), valeur technique (60/100).

Cinq cabinets ont répondu à l'appel d'offres :

- EURL Thierry BARREAU (39100 DOLE).
- Efficience Architecture (39570 VERNANTOIS).
- PMM (39100 DOLE)
- EURL ATELIER D'ARCHITECTURE TISSOT (39300 CHAMPAGNOLE).
- SARL Serge ROUX (39100 DOLE)

Vu l'avis de la Commission « Marchés Publics Adaptés » en date du mercredi 21 février 2024 après présentation du rapport d'analyse des offres.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer le marché objet de la présente délibération au prestataire suivant :

*Cabinet EURL Thierry BARREAU sis : 39100 DOLE
Pour un montant de 105 867,60 € HT soit 127 041,12 € TTC.*

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés avec le cabinet retenu ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n°2024_11

Rapporteur : Monsieur Philippe VINCENT

OBJET : Aménagements de stationnement et de liaisons douces pour relier le Centre Bourg – Validation du plan de financement et demande de subvention

Dans le cadre de la revitalisation du Centre-Bourg, des aménagements au stade, de son entrée et de sa traversée doivent inclure le positionnement des nouveaux vestiaires, le devenir du bâtiment Pommier, et l'aménagement des parkings de part et d'autre du stade. Situé en continuité avec le parc, cet espace public offre la possibilité de poursuivre le chemin piéton venant des écoles et du centre vers les quartiers ouest et le cheminement existant desservant la rue de la Lathe. Ce cheminement, contournant le terrain de foot par le Nord offre l'avantage d'une vue dégagée et d'espaces ombragés il dessert l'ensemble des équipements. Toutefois, les barrières sélectives d'accès nécessaires pour protéger les terrains ne permettent pas le passage des poussettes et des fauteuils roulants.

L'objectif est donc de conforter un « usage partagé » de cet équipement en s'inscrivant dans le réseau de cheminements doux et en organisant les stationnements pour leur mutualisation.

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'accompagnement financier de l'Etat via la DETR/DSIL/FNADT pour un taux de 30%. Le plan de financement serait alors le suivant :

Aménagements de stationnement et de liaisons douces pour relier le Centre Bourg			
DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Travaux	34 740.30 €	Etat	12 188.00 €
		ECLA – Fonds de concours	6 094.00 €
Mobilier urbain fixe	4 374.00 €	Autofinancement	22 344.30€
Travaux en régie – Pose du mobilier urbain	1 512.00 €		
Total	40 626.30€	Total	40 626.30 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le programme de travaux détaillé ci-dessus ;

VALIDE le plan de financement présenté,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FNADT 2024 pour ce dossier et pour le montant repris dans le tableau susvisé,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout devis relatif à cette opération dans la limite des dépenses prévues au présent plan de financement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV- Finances et Personnels

Délibération n°2024_12

Rapporteur : Madame Christiane MAUGAIN

OBJET : Validation du plan de travaux forestier pour l'année 2024

Comme chaque année, l'ONF nous préconise un programme de travaux en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Pour 2024 les travaux consistent principalement en des travaux de régénération sur les parcelles 4 et 5 pour un coût total de 23 730.00 € H.T

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

VALIDE le plan de travaux 2024 proposé par l'ONF ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout devis relatif à cette opération dans la limite des dépenses prévues au présent programme de travaux ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024_13

Rapporteur : Madame Christiane MAUGAIN

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Filière	EMPLOI	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi (en heures)		Total		Catégorie	Grade	Statut	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Observation
		TC	TNC	En heures	En ETP						
		Administrative	Directeur Général des Services	35							
Secrétaire de mairie			28	28	0,8	C	Adjoint administratif	C	1		
Secrétaire comptable			28	28	0,8	B	Rédacteur Territorial	T	1		A compter du 01/03/2024
Secrétaire de mairie			17,5	17,5	0,5	C	Adjoint administratif Principal 2ème classe	T	1		
Technique	Responsable des Services Techniques	35		35	1	B	Technicien	T	1		
	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	T	1		
	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique	T	1		
	Agent Technique polyvalent	35		35	1	C	Adjoint Technique	PEC	1		
	Agent Technique cantine		28,85	28,85	0,82	C	Adjoint Technique	T	1		

Animation	Directrice de l'ALSH	35			1	B	Animateur	CDD	1		
			31,30	31,30	0,9	C	Adjoint d'Animation	CDI	1		
	Directeur adjoint	35		35	1	C	Adjoint d'Animation	CDI	1		
	Adjoint d'animation		22,75	22,75	0,65	C	Adjoint d'Animation 2ème classe	C	1		
	Adjoint d'animation		26,5	26,5	0,76	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation		5,33	5,33	0,15	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation		27,5	27,5	0,79	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation	35		35	1	C	Adjoint d'Animation	C	1		
	Adjoint d'animation		25	25	0,71	C	Adjoint d'Animation	C	1		
Médico-sociale	ATSEM		17,5	17,5	0,5	C	ATSEM Principale 1ère Classe	T	1		A compter du 01/09/2024
	ATSEM		23	23	0,66	C	ATSEM	T	1		A compter du 01/04/2024
	ATSEM		25	25	0,71	C	ATSEM	C	1		

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter les propositions de modification des effectifs telles que présentées ci-avant ;

PREND ACTE du nouveau tableau des effectifs ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

IV – Questions et informations diverses :

1. Débat sur la volonté de rétrocession de la compétence voirie par ECLA

Plusieurs propositions ont été étudiées, mais celle semblant être retenue consiste à rétrocéder la compétence aux communes. Le sujet reviendra devant le Conseil Municipal car une délibération obligatoire pour accepter ou refuser ce retour de compétence.

2. Retour sur l'enquête de recensement de la population

Le nombre de logement a augmenté de 5,86% pour un total de 866 logements, le nombre d'habitants à lui progressé de 3,65% pour un total de 1560 habitants.

La moyenne d'habitants par logement occupés est de 2,02 habitants par logement. Le chiffre de logements vacances reste relativement stable mais important avec un total de 68 logements vacants (+8%) et il a été recensé 24 résidences secondaires. Malgré l'important travail des agents recenseurs et du coordonnateur, 7 logements n'ont pu (voulu) être enquêtés.

3. Retour sur l'implantation d'un composteur collectif


Comme discuté précédemment, la Collectivité va mettre en place un composteur collectif à disposition des habitants. Après études des différents emplacements et sur conseil des Techniciens du SICTOM de Lons-le-Saunier, ce dernier sera implanté vers le stade municipal, sur les espaces verts présents le long du parking.

AGENDA

- 09/03 : Cérémonie de remise de médaille à M. JN BENIER et M. LOETSCHER
- 19/03 : Cérémonie commémorative du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie
- 20/03 : Conseil Municipal
- 10/04 : Conseil Municipal (budget)
- 27/04 : Cérémonie commémorative en l'honneur du Docteur Jean-Michel
- 08/05 : Cérémonie commémorative de la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe
- 15/05 : Conseil Municipal
- 09/06 : Elections Européennes
- 12/06 : Conseil Municipal
- 29/06 : Fête de la Saint-Jean
- 03/07 : Conseil Municipal

Fin de séance à 22h10

Le secrétaire de séance
Jean-Luc BLACHON



Le Maire,
Christiane MAUGAIN

